

COMMUNE de CORBEILLES

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2020

L'an 2020, le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire

Présents : Mme BERNARD Françoise, M. CONSTANT Daniel, Mme MARTIN Isabelle, M. LELIEVRE Joël, Mme CHARBONNIER Sandrine, M. FRINGARD Jean-Claude, Mme BRUN Michelle, Mme BELAYACHI Nathalie, Mme RAGOT Carine, Mme RAQUIN Béatrice, M. MILLIARD Romuald, M. SIMEANT Jean-Philippe, Mme RAKOTOVAO Harisoa, Mme MAISON Sophie, Mme LAMARGOT Nathalie, M. DIVOUX Jérôme, M. JOUHANNET Brendan

Absent : M. DOS SANTOS Philippe

Excusé ayant donné procuration : M. MARTIN Laurent à Mme MARTIN Isabelle

M. CONSTANT Daniel a été élu secrétaire de séance.

1) Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de donner délégation à Madame le Maire pour les domaines suivants :

- 1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxes, lorsque les crédits sont prévus au budget
- 2) de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 3) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 4) de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600 €.
- 5) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 6) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile, commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation.
- 7) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre.
- 8) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30.000 €.

2) Budget communal – Décision Modificative N° 1

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la Décision Modificative N° 1 consistant aux ajustements de crédits, en section d'investissement :

- Pour réaliser les écritures d'ordre engendrées par la cession du camion des services techniques avec l'achat d'un nouveau camion
- Pour budgéter l'achat d'un 5^{ème} radar pédagogique

Section d'INVESTISSEMENT - Recettes

– Chapitre 024 – Produits de cession + 2.000 €

Section d'INVESTISSEMENT – Dépenses

– Chapitre 21 – Article 2182 – Matériel de transport + 2.000 €

– Chapitre 23 – Article 2315 – Installation, matériel et outillage techniques - 5.000 €

– Chapitre 21 – Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie + 5.000 €

3) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des Amendes de Police – Installation 5^{ème} radar pédagogique

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de Police (à hauteur de 50 %) pour l'achat d'un 5^{ème} radar qui serait installé à l'entrée du bourg, rue du Puits de Chiard.

4) Approbation du bilan financier 2019 de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le compte de résultat de l'Accueil Périscolaire pour l'année 2019 :

RECETTES	44.625,63 €
DEPENSES	56.967,77 €
Participation de la commune	<u>12.342,14 €</u>

5) Tarifs au 01/09/2020 de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs pour la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 comme suit :

Taux d'effort :: **0,14 %** (au lieu de 0,13 %)
Tarif plancher : **0,24 €/la demie heure** (au lieu de 0,22 €)
Tarif plafond : **1,24 €/la demie heure** (au lieu de 1,22 €)
Goûter : **1,20 €** (au lieu de 1,17 €)

6) Règlement intérieur de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le Règlement Intérieur de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2020.

7) Tarifs au 01/09/2020 de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de reconduire les tarifs 2019/2020, soit **3,30 €** pour le repas **enfant** et **5,70 €** pour le repas **adulte**, pour l'année scolaire 2020/2021.

8) Règlement Intérieur de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le Règlement Intérieur de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020.

9) Éducation musicale à l'école élémentaire année 2019/2020 – Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite une subvention pour l'enseignement musical à l'école élémentaire pour l'année écoulée, pour les 5 classes d'élémentaire.

10) Commission communale des Impôts Directs – Liste de proposition des membres

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe la liste des 24 contribuables de Corbeilles à adresser aux services fiscaux qui retiendront 6 titulaires et 6 suppléants. Madame le Maire étant membre de droit de cette commission en qualité de Présidente.

11) Subvention 2020 : Harmonie de Corbeilles – Gardon du Fusain

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le montant de la subvention 2020 pour l'**Harmonie de Corbeilles** à 1.500 € et pour le **Gardon du Fusain** à 370 €

12) Remboursement de frais lors de l'hospitalisation d'un agent suite à accident de travail

Question annulée.

13) Approbation de l'extension du zonage d'assainissement collectif – Lancement enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le dossier d'actualisation du zonage d'assainissement collectif des eaux usées et autorise Madame le Maire à lancer l'enquête publique.

14) Élection des représentants au sein du CFA Est Montargis – de la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites (au titre de l'AML45) - Modification des représentants suppléants au Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable (SIAEP)

Considérant que le Conseil Municipal de CORBEILLES se compose d'une seule liste qui a déposé ses candidats, les nominations prennent effet immédiatement, comme suit :

Syndicat Mixte pour la gestion du Centre de Formation des Apprentis Est Montargis

Titulaire : Mme Sandrine CHARBONNIER

Suppléant : M. Brendan JOUHANNET

Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites (volet éolien) pour représenter l'Association des Maires du Loiret

M. Joël LELIEVRE

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

5 titulaires :

Mme Isabelle MARTIN

Mme Nathalie LAMARGOT

M. Joël LELIEVRE

M. Jean-Philippe SIMEANT

M. Romuald MILLIARD

2 suppléants :

Mme Sophie MAISON

Mme Harisoa RAKOTOVAO

15) Rapport d'Activité 2019 du service ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2019 de la SUEZ, fermier du service assainissement collectif de la commune.

16) Motion de soutien à l'Ordre des Infirmiers

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, apporte son soutien à l'Ordre National des Infirmiers pour leur demande auprès du Président de la République afin de faire reconnaître comme Pupille de la Nation les enfants de soignants décédés dans le cadre de la lutte contre le COVID19.